



GUIDE DU DOCTORAT[🎓]

DE L'ORIENTATION À LA RÉALISATION
D'UN PROJET DOCTORAL



EN COLLABORATION AVEC



1. Présentation de l'ANESTAPS	1
2. Qu'est-ce que la recherche en STAPS ?	2
a. La recherche en STAPS	2
b. La place de la recherche dans les formations	3
3. Accéder à la recherche en STAPS	5
a. Le master	5
b. La thèse de doctorat	7
c. Le tips de l'ANESTAPS : les compétences utiles	8
4. Le doctorat	9
a. Le quotidien du·de la doctorant·e	9
b. Les missions complémentaires	11
c. Les compétences développées	14
d. L'environnement du doctorant	15
e. Le Comité de Suivi Individuel (CSI)	20
5. S'insérer professionnellement en tant que jeune docteur·e STAPS	21
6. Préparer un projet doctoral : le trio gagnant	22
a. La direction	22
b. Le sujet	24
c. Le financement	25
7. Pour aller plus loin	28
a. La liste de diffusion « Recherche en Sciences du Sport »	28
b. Le RJC de l'ACAPS	28
c. Se rapprocher des sociétés savantes thématiques	29
d. Contacter l'ANESTAPS	29
8. Références	30
9. Annexes	32
9.1. Annuaire des sociétés savantes	32

1. Présentation de l'ANESTAPS

L'[ANESTAPS](#) est aujourd'hui l'unique organisation représentative des 200 000 jeunes dans le champ du sport et de l'animation. Entièrement composée de bénévoles étudiant·es, cette fédération regroupe plus de 70 associations. Son importante couverture territoriale et son fonctionnement basé sur un modèle de démocratie participative lui permet de prendre position sur les différents sujets qu'elle traite, tout en veillant à garder une indépendance politique. À ce titre, elle est devenue l'interlocutrice privilégiée de partenaires institutionnels, sociaux et de l'ensemble du mouvement sportif grâce à son expertise sur la jeunesse, l'enseignement supérieur et le sport.

Les missions de la fédération sont basées sur deux missions principales, qu'on appelle communément les deux jambes de l'ANESTAPS. La première correspond à la représentation des étudiant·es. Forte de son ancrage sur le territoire et au sein du réseau de la FAGE ([Fédération des Associations Générales Etudiantes](#)), l'ANESTAPS veille à améliorer la vie des étudiant·es et garantir l'égalité des chances de tous·tes les jeunes au sein de leur cursus universitaire et professionnel. Pour cela, elle forme et informe ses représentant·es élu·es et ses responsables associatif·ves pour permettre correctement la défense des droits, des intérêts moraux et matériels aussi bien collectifs qu'individuels des étudiant·es.

Quant à la deuxième « jambe », elle symbolise la mise en place de projets d'innovation sociale. Convaincue que le sport et la pratique d'activité physique sont des vecteurs indispensables de cohésion sociale et de sensibilisation, l'ANESTAPS construit des projets autour de ces outils pour répondre aux enjeux sociaux et sociétaux actuels comme la santé, la lutte contre les discriminations, le handicap, l'environnement, ou encore la solidarité. Attachée au modèle d'éducation populaire qui est central dans son fonctionnement propre, l'ANESTAPS veille perpétuellement à donner la parole aux jeunes pour favoriser leur intégration au sein des débats et auprès des instances décisionnaires.

Du fait du statut particulier des doctorant·es, à mi-chemin entre étudiant·e et salarié·e, l'ANESTAPS s'est tardivement penchée sur les problématiques liées au doctorat. En octobre 2022, la fédération effectue un virage important en intégrant le troisième cycle à part entière dans sa profession de foi et par la suite dans ses

objectifs pluriannuels. Cela s'est notamment soldé par la création d'un poste de « chargé de mission insertion professionnelle et troisième cycle ». Par la suite, la première contribution de l'ANESTAPS sur le troisième cycle en sciences du sport a été rédigée et adoptée en septembre 2023. Un mois plus tard, la fédération poursuit son virage avec la création d'un poste dédié à la thématique : « chargé de mission recherche et troisième cycle », marquant la volonté de la structure d'en faire un sujet visible et distinct au sein de la thématique d'orientation et insertion professionnelle. Pourtant, encore trop souvent oublié parmi les débouchés possibles, le doctorat en STAPS pâtit toujours d'un manque de crédibilité et d'informations. C'est pourquoi, dans la suite logique des choses, nous souhaitons résoudre en partie cette problématique à travers ce guide.

Avant d'aborder les différents moyens d'accéder au doctorat ou encore le quotidien des doctorant-es, il est nécessaire d'aborder quelques généralités sur la recherche et le doctorat en STAPS. C'est l'objet de la partie suivante.

2. Qu'est-ce que la recherche en STAPS ?

a. La recherche en STAPS

La recherche scientifique peut-être définie comme « l'ensemble des travaux qui tendent à la découverte de connaissances nouvelles » ([Le Robert, 2024](#)). Faire de la recherche, c'est répondre à un problème défini en confirmant ou infirmant des hypothèses établies sur la base de travaux scientifiques. La recherche se base essentiellement sur des faits et une méthodologie scientifique robuste et fiable, ce qui la rend incontestable sur son processus de recherche.

La recherche en sciences du sport et associées (par exemple, sciences de l'activité physique, sciences du mouvement humain) est un domaine académique et scientifique pluridisciplinaire principalement articulé autour de la filière STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). Selon la Conférence des Directeurs et Doyens D'UFR STAPS ([C3D STAPS](#)), la filière compte 1 100 chercheur-euses et enseignant-es-chercheur-euses, ainsi que 700 étudiant-es inscrit-es en doctorat, dont 60 % travaillent pour le sport de haut niveau. La spécificité de la recherche en STAPS est son aspect pluridisciplinaire. Elle peut avoir pour objet des orientations aussi variées que l'histoire du sport, la

biomécanique du mouvement, le management des organisations sportives, la sociologie du sport, la physiologie de l'exercice, de l'entraînement sportif ou encore la psychologie du sport.

Si la recherche en sciences du sport et associées est principalement réalisée dans les laboratoires rattachés aux composantes STAPS des universités, ces derniers n'en ont pas le monopole. Ainsi, il est tout à fait possible de faire de la recherche en sciences du sport et associées dans des laboratoires disciplinaires n'ayant aucun lien avec les STAPS (par exemple, un sujet d'Histoire du sport peut être traité par un-e chercheur-euse employé-e dans un laboratoire d'Histoire n'ayant aucun lien avec les STAPS).

b. La place de la recherche dans les formations

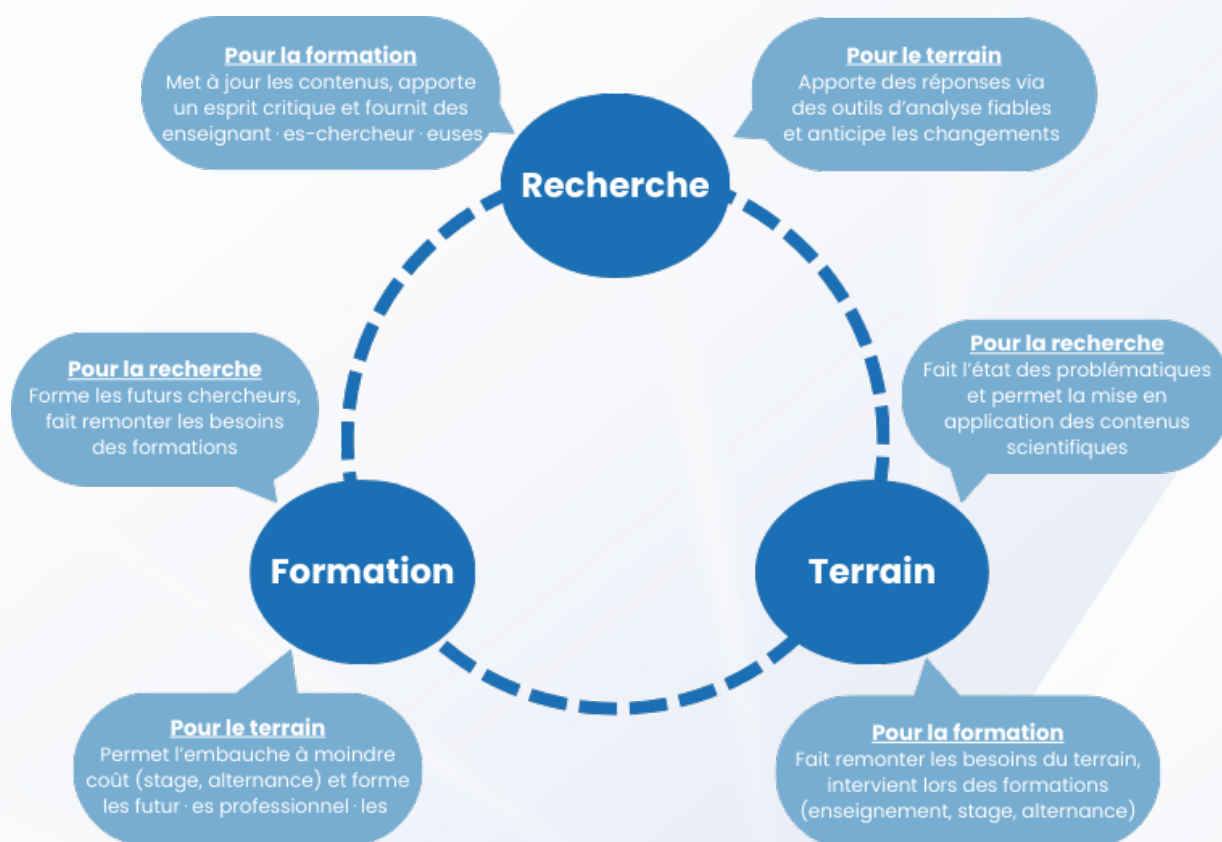
La recherche est au cœur du système universitaire français. En effet, depuis la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat) en 2004 ([Vie publique, 2005](#)), le système de diplômes universitaires est régi par l'articulation Licence (niveau 6), Master (niveau 7), Doctorat (niveau 8). Ainsi, la recherche est de plus en plus intégrée aux contenus d'enseignement au fur et à mesure que l'étudiant-e progresse dans le système LMD, partant de l'initiation en Licence pour aboutir à une formation à la recherche par la recherche avec le Doctorat.

Cette intégration progressive de la recherche dans les contenus d'enseignement est également valable en STAPS. Cela est très visible au sein des fiches du Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles (RNCP) qui régissent la totalité des formations en France. Par exemple, les fiches RNCP des licences STAPS (toutes mentions confondues) mentionnent la capacité à « mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires » dans une démarche d'analyse et/ou de diagnostic. En master STAPS, les fiches RNCP mentionnent toutes des compétences spécifiques à la recherche telles que la conception d'une démarche de recherche, le traitement de données ou encore l'interprétation de données scientifiques en appui sur des « savoirs hautement spécialisés ».

Pour aller plus loin : Tout·e étudiant·e diplômé·e d'un master STAPS doit être formé·e à la recherche et est en droit de prétendre à la poursuite d'études en doctorat, ce qui fait toute la particularité de l'Université. Les formations dans le champ du sport et de l'animation ne sont pas exclusives à l'Université. Il existe des formations « Jeunesse et Sport » (par exemple, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS) délivrées par le ministère en charge des sports (actuellement le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative). Ce sont des diplômes qui permettent d'accéder à des niveaux 4, 5 et 6. Ne permettant pas l'acquisition d'un niveau 7 (équivalent Master), ils ne permettent pas d'accéder au doctorat. De ce fait, la recherche en sciences du sport et associée relève uniquement des formations universitaires et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

En outre, les universités sont les lieux de savoirs et de production de connaissances des pouvoirs publics. Ainsi, leurs activités de recherche sont au moins aussi importantes que celles d'enseignement. Ce sont d'ailleurs les performances en matière de recherche qui sont les plus prises en compte dans les différents classements des universités, tels que le [classement de Shanghai](#). Bien que très incomplets et controversés, ces classements sont souvent pris en compte dans l'attribution de financements et/ou d'appels à projets pour les universités. Ainsi, les conditions d'études des étudiant·es dépendent fortement des performances de recherche de leur université et plus précisément des laboratoires rattachés à leur composante (Cf. [L'environnement du-de la doctorant·e](#)).

Finalement, la formation, la recherche et le terrain se nourrissent mutuellement et ont besoin les uns des autres (Cf. schéma sur la page suivante).



3. Accéder à la recherche en STAPS

a. Le master

Le master est un diplôme universitaire de deuxième cycle qui se prépare en quatre semestres après l'obtention de la licence ou d'un équivalent. Pour accéder à un master en France, il faut passer par une étape de sélection obligatoire.

À savoir : Actuellement, les étudiant·es souhaitant s'orienter vers un master n'y ont pas tous·tes accès. En 2023, sept candidat·es sur dix ont reçu une proposition d'admission en master lors de la phase principale d'admission sur la plateforme Mon Master selon le Gouvernement ([2023](#)).

Le master en STAPS a pour vocation de proposer une **initiation à la recherche** tout en permettant un tremplin vers la vie professionnelle. Il est fréquent de retrouver dans les maquettes de master des Unités d'Enseignement (UE) d'initiation à la recherche. Ainsi, parmi les axes permettant la spécialisation

et la professionnalisation ([Onisep Sport, 2024](#)), on trouve « une initiation à la recherche » (travaux de synthèses bibliographiques sur un sujet, mise en œuvre sur le terrain d'expérimentations avec analyse des résultats, etc.).

En sortie de master, un·e étudiant·e peut alors choisir de s'insérer professionnellement en appliquant les contenus scientifiques abordés lors de sa formation. Il peut également accéder à certains métiers de la recherche grâce à son diplôme. Enfin, il peut choisir de poursuivre ses études en se réorientant ou en tentant d'accéder au doctorat.

Nota Bene : Chaque master universitaire forme directement ou indirectement à la recherche. Ainsi, s'il existe des « colorations » avec des masters plus ou moins orientés vers la recherche, tous offrent la possibilité d'accéder à la recherche et/ou au doctorat. De plus, la recherche en STAPS étant très pluridisciplinaire, il n'est pas forcément nécessaire d'avoir un master en STAPS pour y accéder. Par exemple, un·e étudiant·e diplômé·e d'un master de mécanique peut tout à fait postuler pour une thèse de doctorat en biomécanique du sport.

L'importance du stage de Master 2

En deuxième année de master, l'université publique propose systématiquement une unité d'expérience professionnelle validée par un stage ou une alternance par exemple. La voie la plus adaptée pour préparer une entrée dans la recherche et/ou en doctorat reste le **stage en milieu professionnel au sein d'un laboratoire de recherche**. Durant ce stage, les étudiant·es acquièrent des compétences essentielles pour mener un projet de recherche. Ils apprennent à identifier une question de recherche en se basant sur la littérature scientifique existante (i.e, les études déjà réalisées), à élaborer des protocoles de recherche, à analyser des données récoltées et à interpréter les résultats obtenus avec un regard critique. Tout cela s'accompagne de la rédaction d'un mémoire qui peut se rapprocher de celle d'un article scientifique. Autant d'étapes qui constituent le processus de recherche. Ainsi, le stage de seconde année de master peut être perçu comme une « mini-thèse » ou une « pré-thèse » de doctorat. Ces travaux de stage préparent donc de la meilleure des façons à l'entrée en doctorat.

Focus : L'alternance désigne deux formules de contrats de travail spécifiques. Elle peut prendre la forme d'un contrat de professionnalisation ou celle d'un contrat d'apprentissage. Au cours du second cycle à l'université, il vous est possible, si votre formation l'autorise, de suivre un cursus en alternance. Si vous envisagez de poursuivre en thèse après cette alternance, il est préférable de s'orienter vers une expérience professionnelle dans le domaine de la R&D (recherche et développement) ou dans un laboratoire public ou privé. À la fin de l'alternance, la thèse Cifre (Cf., [Le-a doctorant-e Cifre](#)) sera certainement la plus appropriée pour effectuer votre doctorat.

b. La thèse de doctorat

Le doctorat correspond au troisième et dernier cycle universitaire français. Il s'agit d'un diplôme reconnu à l'international sous l'acronyme « *PhD* » (littéralement, « *philosophiæ doctor* »). L'obtention d'un doctorat passe par la rédaction d'une thèse de doctorat sur un sujet précis. Cette thèse doit répondre à une ou plusieurs questions de recherche et est souvent précédée de la publication d'articles scientifiques sur le sujet. Cette thèse se réalise sous la direction d'un·e ou plusieurs chercheur·euses titulaires appelés directeur·ice·s de thèse. Iels seront les collaborateur·ices les plus important·es du·de la doctorant·e pendant toute la durée de sa thèse (Cf., [Le quotidien du·de la doctorant·e](#)).

En France, le doctorat prévoit une formation de trois ans après le master. Il est donc nécessaire d'avoir un master (ou équivalent) pour accéder au doctorat. Ces trois ans de formation doctorale diffèrent énormément des autres cycles universitaires. En effet, le doctorat est une formation à la recherche par la recherche. Ainsi, la majeure partie du travail d'un·e doctorant·e consiste à réaliser des recherches en suivant la méthodologie scientifique (Cf., [Le doctorat](#)).

Le·a doctorant·e dispose d'un statut ambivalent entre étudiant·e et chercheur·euse. À ce titre, iel est à la fois rattaché·e à une école doctorale (équivalent d'une faculté mais pour les doctorant·es) et à un laboratoire universitaire. Dans environ 75 % des cas ([FAGE 2022](#)), un·e doctorant·e est également employé·e et dispose donc d'un salaire (Cf., [Financement](#)). Dans certains cas, un troisième acteur de rattachement peut apparaître. C'est

notamment le cas des thèses réalisées en partenariat avec des entreprises ou avec des administrations, respectivement associées aux conventions Cifre et Cofra (Cf., [Financement](#)).

L'obtention d'un doctorat donne accès au titre de « docteur·e ». Ainsi, au même titre qu'un·e docteur·e en médecine qui a obtenu un doctorat en médecine, le·a titulaire d'un doctorat en sciences du sport est : « docteur·e en sciences du sport ». Ce titre donne accès à des métiers destinés à entreprendre des activités de recherche, être à l'initiative des réflexions et des expérimentations engagées et est une étape pour accéder à la direction de structures de recherche (par exemple, laboratoires, instituts, équipes de recherche).

c. Le tips de l'ANESTAPS : les compétences utiles

Si vous êtes intéressé·e par les métiers de la recherche, il existe plusieurs compétences qui pourront vous être utiles tout au long de votre cursus universitaire et de votre vie professionnelle. Dans un premier temps, il y a des **compétences techniques** : méthodologie de la recherche, statistiques, analyse de données, rédaction scientifique, utilisation de logiciels spécifiques, programmation informatique (Python, Matlab, Rstudio...), conception et mise en œuvre d'expérimentations ou bien encore des compétences en gestion de projet. Ensuite, on trouve de **nombreuses compétences transversales** qui ne sont pas spécifiques à la recherche, mais qui vous serviront également dans ce domaine : savoir travailler en équipe (communication, collaboration...), savoir s'organiser (planification et gestion du temps), développer son esprit critique (pensée critique, résolution de problème, adaptabilité), connaître les normes et les bonnes pratiques de la recherche (éthique scientifique), savoir présenter son travail (présentation orale et vulgarisation scientifique), savoir rédiger une demande de subvention (plus rare, mais ça peut être utile) et enfin, être capable de prendre du recul sur soi-même (capacité d'auto-évaluation).

Si cette liste de compétences vous paraît très conséquente, en réalité, elle ne l'est pas tant que ça. Vos années de formation universitaire (Licence, Master, et même Doctorat) vous permettent de développer nombre d'entre elles sans que vous vous en rendiez compte. Par exemple, vous travaillez vos compétences techniques dans différents enseignements, qu'ils y soient dédiés (par exemple, un

cours de programmation ou de statistiques) ou bien dans un cadre plus large (par exemple, un projet de groupe dans le cadre d'un cours disciplinaire). Il en va de même pour les compétences transversales qui se développent dans tous les projets sur lesquels vous travaillez pendant vos études. De plus, vos expériences personnelles vous permettent également de renforcer certaines de ces compétences transversales. Par exemple, un engagement associatif au sein de votre Bureau Des Étudiant·es (BDE) STAPS ou dans toute autre association vous permettra de développer votre sens du travail en équipe, vos capacités à gérer un projet et à vous organiser, ou encore de comprendre comment fonctionnent les demandes de subventions. Enfin, si cela ne vous suffit pas, les stages en milieu professionnel restent le meilleur moyen de développer les compétences spécifiques à un domaine en particulier. Ainsi, n'hésitez pas à vous renseigner sur les stages que vous pouvez effectuer dans le cadre de vos études universitaires, qu'ils soient compris dans votre formation ou simplement sur la base de votre volontariat (par exemple, candidature spontanée pour un stage d'été).

Disclaimer : Ce n'est pas parce que vous ne disposez pas de l'ensemble des compétences citées ci-dessus que vous ne pouvez pas vous orienter vers la recherche! Ce que vous ne savez pas encore, vous l'apprendrez sur le tas, comme la plupart des doctorant·es. Ce qui compte le plus, c'est d'être motivé·e! Le reste viendra avec le temps.

4. Le doctorat

a. Le quotidien du·de la doctorant·e

Le·a doctorant·e est un·e apprenti·e chercheur·euse. À ce titre, son quotidien se construit autour d'activités de recherche telles que la lecture et la rédaction d'articles scientifiques, la construction de protocoles expérimentaux, le traitement de données, etc. Ces activités de recherche sont l'objet principal de la formation doctorale et seront les seules activités évaluées par le jury lors de la soutenance de thèse du·de la doctorant·e. En parallèle de cette activité de recherche, le·a doctorant·e est également un·e étudiant·e qui doit être formé·e. Cela passe par des formations généralistes obligatoires (par exemple, éthique de la recherche, intégrité scientifique) et des formations spécialisées qui peuvent être imposées par l'école doctorale et/ou choisies par l'étudiant·e selon ses besoins au sein d'un large catalogue.

Nota Bene : Il n'existe aucun cadrage national concernant le nombre d'heures de formation et leur distribution (généralistes obligatoires VS. spécialisées au choix). Ainsi, chaque école doctorale est libre de cadrer sa formation selon sa volonté. Par conséquent, il est important de se renseigner directement auprès des écoles doctorales en consultant leur charte et/ou règlement intérieur pour connaître la distribution des heures de formation doctorale.

Ensuite, il existe plusieurs « profils » de doctorant-es qui s'accompagnent de quelques spécificités. Les profils les plus courants (et leurs spécificités) sont les suivants :

Le·a doctorant·e enseignant·e

Qu'il s'agisse de vacances d'enseignement ou d'une mission de monitorat (Cf., [Les missions complémentaires](#)), un·e doctorant·e est souvent amené·e à intervenir comme enseignant·e auprès d'étudiant·es de licence ou de master. Cela leur permet d'acquérir une expérience d'enseignement tout en bénéficiant d'une rémunération supplémentaire. Ces tâches d'enseignement occupent une place importante dans le quotidien du·de la doctorant·e qu'il est important de prendre en compte : préparation de supports pédagogiques, heures effectives d'enseignement, surveillance et correction d'examens, formations aux méthodes d'enseignement, etc.

Le·a doctorant·e Cifre

Les Conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre) sont des conventions permettant aux entreprises privées de se lier avec des laboratoires de recherche universitaire afin d'embaucher des doctorant-es en bénéficiant d'un accompagnement financier de la part de l'État (Cf., [Le financement](#)). Les doctorant-es Cifre distribuent alors leur temps entre les locaux du laboratoire et ceux de l'entreprise. La part de temps passée sur chaque site est prévue par la convention Cifre qui est signée par toutes les parties prenantes : l'entreprise, le laboratoire et le·a doctorant·e. Il arrive que les doctorant-es Cifre bénéficient d'un salaire plus élevé que le salaire minimum prévu légalement pour les doctorant-es. En contrepartie, les entreprises peuvent exiger de leur doctorant·e qu'il renonce à effectuer des heures d'enseignements à l'Université.

Le tips de l'ANESTAPS : Si vous souhaitez avoir l'occasion de donner des cours pendant votre thèse et que vous êtes concerné-e par la Cifre, il est important de l'établir dès la signature du contrat avec l'entreprise.

Le·a doctorant·e non-financé·e

En France, 79 % des doctorant-es disposaient d'un financement à la rentrée 2022 ([SIES, 2023](#)). Ainsi, les 21 % restants, qui ne bénéficient pas d'un financement dédié à leur travail doctoral, sont souvent contraints de trouver une autre source de revenu pour subvenir à leurs besoins. Cette source de revenu est parfois directement en lien avec leur travail de thèse (par exemple, un·e doctorant·e kinésithérapeute qui réalise une thèse sur la rééducation en parallèle de son emploi de kinésithérapeute). Elle peut aussi n'avoir aucun rapport avec le travail de thèse et servir uniquement de « job alimentaire » (par exemple, un·e doctorant·e employé·e en tant que caissier·e dans un supermarché). Cette particularité amène de nombreux changements dans le quotidien du·de la doctorant·e. Par exemple, un·e doctorant·e non-financé·e est souvent moins présent·e au sein de son laboratoire qu'un·e doctorant·e financé·e.

Le tips de l'ANESTAPS : La durée d'une thèse non-financée est souvent supérieure à celle d'une thèse financée. Cela s'explique notamment par le temps accordé au travail de thèse et l'accès à des conseils scientifiques par les collègues du laboratoire. Cette durée supérieure impacte significativement le taux d'abandon des doctorant-es qui est beaucoup plus élevé dans le cas des thèses non financées. Si vous réfléchissez à vous engager dans une thèse non financée, il est important de prendre en compte ces difficultés supplémentaires, de demander un accompagnement adapté et de vous imposer une rigueur personnelle d'autant plus importante pour réduire vos risques d'abandon.

b. Les missions complémentaires

En application des dispositions du décret n°2009-464 du 23 avril 2009 (*modifié par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016*) relatif aux doctorant-es contractuel·les des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche, un·e doctorant·e contractuel·le (avec un financement de l'université)

peut exercer une ou plusieurs activités complémentaires autre(s) que la recherche sous réserve que ces activités ne dépassent pas 1/6^e de la durée annuelle de travail. On appelle ces activités des « missions complémentaires » qui sont effectuées par le-a doctorant-e en échange d'une rémunération supplémentaire.

La mission d'enseignement (d'après l'[Université Paris Cité, 2024](#))

Une mission d'enseignement prépare les doctorant-es au versant enseignement du métier d'enseignant-e-chercheur-euse. Elle permet également aux futur-es docteur-es qui se destinent à des carrières dans le privé d'apprendre à s'adapter à un public pour transmettre leurs connaissances, à exposer leurs idées, à convaincre un auditoire.

Dans les faits, la mission enseignement consiste à effectuer un maximum de 64 heures d'enseignement de Travaux Dirigés (TD) et/ou Travaux Pratiques (TP) réparties sur l'année, essentiellement en Licence. Ces 64 heures bénéficient d'une rémunération supplémentaire de l'ordre de 152,90 € net par mois pendant 12 mois.

La durée d'une mission d'enseignement est de 1 an, renouvelable chaque année dans la limite de la durée du contrat doctoral. Les doctorant-es contractuel-les qui assurent un service d'enseignement, sont soumis-es aux diverses obligations qu'implique cette activité et participent notamment au contrôle des connaissances et aux examens relevant de leurs enseignements. L'exécution de ces tâches ne donne lieu ni à une rémunération supplémentaire ni à une réduction des obligations de service prévues par le contrat.

Si un-e doctorant-e souhaite effectuer une mission complémentaire d'enseignement, iel peut candidater auprès des différentes universités. De préférence au sein de son établissement d'inscription, mais des conventions sont possibles avec d'autres universités.

Le tips de l'ANESTAPS : Si vous êtes intéressé-e par une carrière d'enseignant-e-chercheur-euse, souvenez-vous qu'il est nécessaire d'avoir dispensé un minimum de 100 heures d'enseignements au cours des 5 dernières années pour obtenir la qualification de Maître-sse de conférence en STAPS (74^e section du Conseil National des Universités) et pouvoir postuler aux postes d'enseignant-es-chercheur-euses.

C'est quoi le Conseil National des Universités ?

Le Conseil National des Universités (CNU) est une instance consultative française chargée de l'évaluation des enseignant-es-chercheur-euses dans le cadre de leur recrutement, promotion et titularisation au sein des universités. Composé de sections regroupant des expert-es dans différentes disciplines académiques, le CNU examine les candidatures des maîtres-ses de conférences et professeur-es des universités pour garantir la qualité et la rigueur du corps enseignant dans l'enseignement supérieur. Il joue également un rôle dans l'attribution de la qualification, une étape cruciale pour pouvoir postuler pour des postes d'enseignant-es-chercheur-euses, et participe à l'examen des demandes de promotion et d'avancement de carrière. Les STAPS y sont réunis dans la section pluridisciplinaire n°74.

Les missions hors enseignement (d'après l'[Université de Paris Cité, 2024](#))

Il existe trois types de missions complémentaires « hors enseignement », réservées aux doctorant-es contractuel-les (au sens du décret du 23 avril 2009 modifié) inscrits en 1^{ère}, 2^e ou 3^e année de thèse :

- **diffusion de l'information scientifique** (rédaction d'articles, journalisme scientifique, mise en place et animation d'ateliers pédagogiques...)
- **valorisation des résultats de la recherche** scientifique et technique (promotion de la technologie, prospection, étude sur le dépôt d'un brevet, activité de veille technologique, recherche d'applications pour une technologie...)
- **expertise** : effectuée en entreprise, collectivité territoriale, administration, établissement public, association ou fondation (analyse juridique, étude de marché ou de faisabilité, conseil, recherches bibliographiques, expérimentations, enquêtes, réalisation de site web, accompagnement de projet...)

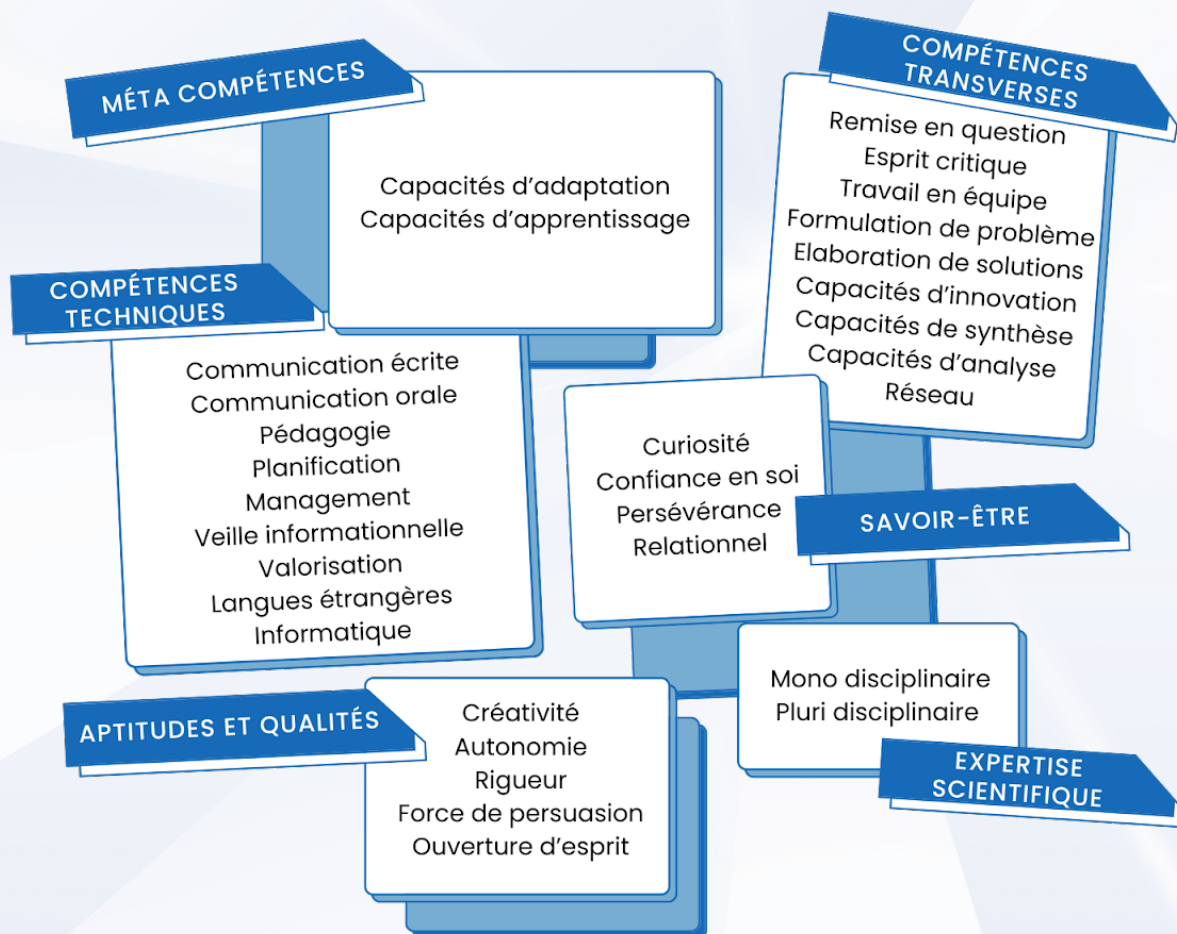
D'une durée d'un an (renouvelable dans la limite de la durée du contrat doctoral), la mission doit représenter au maximum 1/6^e du service annuel du doctorant contractuel, soit 32 jours annuels. Ces missions, qui entrent dans le domaine de compétences du-de la doctorant-e, mais ne présentent pas nécessairement de lien direct avec le sujet de recherche, représentent une

excellente préparation aux futur-es docteur-es qui se destinent à des carrières dans le privé, en permettant notamment :

- de s'ouvrir à d'autres domaines
- d'acquérir de nouvelles compétences
- d'accroître leurs connaissances
- d'élargir leur culture scientifique
- de rencontrer d'autres acteurs de la recherche

c. Les compétences développées

Les compétences développées par les doctorant-es sont larges et dépendent fortement de leur domaine de recherche. Pour autant, il existe certaines compétences transversales que chaque doctorant-e (ou presque) développe lors de sa formation et qu'il peut mettre en avant lors de sa recherche d'emploi.



(Durette *et al.*, 2014)

Pour en savoir plus sur les compétences développées par les doctorant·es « STAPS », rendez-vous sur le « Guide des Jeunes Chercheur·euses en APS : du doctorat à l'insertion professionnelle » proposé par le Réseau Jeunes Chercheur·euses ([RJC](#)) de l'Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives ([ACAPS](#)) [Sortie prévue en octobre 2025]. Vous pouvez aussi vous référer à la liste des [compétences développées pendant le doctorat](#) proposée par l'Association Nationale des Docteurs ([Andès](#)), qui est une liste plus généraliste. Pour toute question en lien avec l'orientation, y compris vers le troisième cycle et la recherche, contactez l'ANESTAPS à l'adresse orientation@anestaps.org.

d. L'environnement du doctorant

L'environnement du·de la doctorant·e, bien qu'étant au cœur de l'écosystème de l'enseignement supérieur et de la recherche, est rarement cotoyé consciemment par les étudiant·es du 1^{er} et du 2^e cycle. Cela engendre une certaine méconnaissance de l'écosystème du 3^e cycle. Vous retrouverez un récapitulatif des différentes missions des parties prenantes de la vie d'un·e doctorant·e.

L'école doctorale

L'école doctorale est la structure chargée de la formation doctorale. C'est également elle qui délivre le diplôme du doctorat après que l'étudiant·e en doctorat ait soutenu sa thèse. C'est elle qui est chargée de l'inscription et de la ré-inscription du doctorant dans l'établissement ainsi que de l'organisation des comités de suivi individuel (CSI) que chaque doctorant·e doit réaliser une fois par an (Cf., [Le comité de suivi individuel \(CSI\)](#)).

Chaque doctorant·e est rattaché·e à une école doctorale qui est déterminée selon le rattachement de la direction de thèse. En effet, chaque chercheur·euse est rattaché·e à une école doctorale en fonction de sa thématique de recherche et chaque doctorant·e qu'il encadre y est automatiquement rattaché·e à son tour.

Afin de connaître les différentes écoles doctorales qui existent, vous pouvez vous renseigner auprès de vos enseignant·es-chercheur·euses ou consulter la [carte des écoles doctorales](#) de la plateforme Campus France.

La représentation étudiante : L'école doctorale possède un conseil dans lequel des doctorant·es sont élu·es par leurs collègues pour les représenter. C'est dans ce conseil que les doctorant·es peuvent faire remonter leurs besoins en termes de formation, d'accompagnement et de lien social et effectuer des retours sur l'état actuel de leur école doctorale.

Le tips de l'ANESTAPS : Bien que certaines écoles doctorales n'aient jamais accueilli de doctorant·es en STAPS, cela ne signifie pas qu'elles ne peuvent pas le faire. Les sciences du sport étant très pluridisciplinaires, il est tout à fait possible pour un·e étudiant·e de réaliser une thèse dans une école doctorale disciplinaire avec un sujet en sciences du sport (par exemple, une thèse sur la physiologie musculaire peut être réalisée dans une école doctorale « Santé »). Les étudiant·es à la recherche d'une thèse ne doivent donc pas se limiter aux écoles doctorales ayant un historique en STAPS mais explorer toutes les possibilités et proposer des projets de recherche innovants, quelle que soit l'école doctorale.

Le laboratoire

Les laboratoires de recherche sont des entités spécialisées au sein des universités ou des centres de recherche dans lesquels s'effectuent les travaux scientifiques expérimentaux. Chaque laboratoire universitaire se concentre sur des domaines spécifiques et est rattaché à une composante universitaire (par exemple, STAPS, biologie, mathématiques) dans laquelle son personnel est amené à donner des cours. Il existe donc des laboratoires spécialisés en sciences du sport et associées. Pour plus d'informations sur la liste de ces laboratoires et leurs thématiques de recherche, consultez le site de la C3D STAPS et leur [carte interactive des laboratoires STAPS](#).

La représentation étudiante : Les doctorant·es sont rattaché·es à un laboratoire pendant leur thèse qui est généralement le même que leur directeur·ice de thèse. Le laboratoire peut notamment financer leurs déplacements en congrès ou en colloque, leurs publications scientifiques ou bien encore du matériel nécessaire à leurs travaux de recherche (par exemple, ordinateur, instrument de mesure). Tout cela est voté au sein du conseil du laboratoire dans lesquels les doctorant·es peuvent être représentés par des élu·es qui portent leur voix. Cela dépend de la composition de chaque conseil de laboratoire.

L'université

L'université est le point de départ pour tout·e doctorant·e en sciences du sport et associées. En effet, chaque doctorant·e est doublement rattaché·e à une université d'un côté par son école doctorale et de l'autre par son laboratoire. C'est l'université qui est officiellement chargée de la formation des doctorant·es et de les aider à accéder aux ressources académiques et humaines dont iels pourraient avoir besoin pendant leur thèse. À la fin de la thèse, c'est l'université qui leur délivrera leur diplôme. Elle délègue ensuite ces tâches aux écoles doctorales et aux laboratoires qu'elle finance.

La représentation étudiante : En tant que membre d'une université, le public doctorant a le droit d'être représenté dans différentes instances de cette dernière pour y faire valoir ses droits et améliorer ses conditions d'études et de travail. Premièrement, les doctorant·es peuvent être représenté·es dans les conseils centraux de l'université au sein de la Commission Recherche (CR), commission consultative chargée de voter toutes les questions relatives aux activités de recherche de l'université (par exemple, création de laboratoires et/ou d'instituts, promotions internes aux personnels de recherche, appels à projets interne de l'université). Les préconisations de la CR sont ensuite communiquées et votées à nouveau au sein du Conseil d'Administration (CA) de l'université au sein duquel les doctorant·es peuvent nouveau être représenté·es au sein des élu·es étudiant·es, tout comme les étudiant·es de premier et de second cycle. Ainsi, les élu·es étudiant·es en CA ne sont pas forcément des doctorant·es. Le plus souvent, il s'agit d'ailleurs d'étudiant·es en licence ou en master qui font confiance aux décisions qui ont été prises au sein

de la CR et votent en leur sens. De ce fait, les votes réalisés en CR sont généralement suivis par le CA.

Pour ce qui est de la formation doctorale spécifiquement, l'université possède un organe déconcentré : le collège doctoral. Ce collège réunit les directeur-ices de l'ensemble des écoles doctorales rattachées à l'université ainsi que les élu-es doctorant-es de la Commission Recherche pour discuter des grandes orientations de la formation doctorale au sein d'une université en particulier. Ce conseil peut également arbitrer d'éventuels conflits entre un-e doctorant-e et une école doctorale. Les recommandations et votes réalisés par le collège doctoral passent ensuite par la CR puis par le CA. Une nouvelle fois, les élu-es en CR et au CA font généralement confiance aux décisions prises par le collège doctoral et votent en leur sens.

L'entreprise (pour les conventions Cifre notamment)

Les entreprises peuvent être à l'origine du financement de l'embauche de doctorant-es, ce qui permet à ces dernier-ères de réaliser leur thèse en étant salarié-es par l'entreprise (Cf., [Financement](#)). C'est une opportunité de relier la recherche académique avec des problématiques industrielles concrètes. Les doctorant-es en STAPS peuvent, par exemple, travailler sur des projets liés à l'innovation dans les équipements sportifs dans une entreprise de recherche et développement, à l'analyse biomécanique appliquée à la performance au sein d'un club ou d'une fédération sportive, ou encore à la promotion de la santé en entreprise. Ces thèses industrielles offrent un financement avantageux et une expérience dans le monde de l'entreprise, tout en conservant une forte dimension de recherche académique.

Le tips de l'ANESTAPS : Un-e doctorant-e en Cifre est obligatoirement rattaché-e à un laboratoire et à une école doctorale, et plus largement à une université. Celles-ci peuvent vous accompagner en cas de désaccord avec votre entreprise de rattachement. Il ne faut donc pas hésiter à se tourner vers ses élu-es en cas de problème.

Les autres partenaires

Outre les entreprises, d'autres partenaires comme les collectivités locales, les associations, ou les institutions publiques peuvent jouer un rôle dans la recherche doctorale. Les doctorant-es peuvent collaborer avec ces entités pour des projets appliqués (par exemple, sur la promotion de l'activité physique au sein des communautés, le développement de programmes d'éducation physique, ou la recherche sur les politiques publiques en matière de santé et de sport). Ces partenariats peuvent apporter des financements (hors doctorant-e Cifre), des données de terrain, et des perspectives pratiques qui enrichissent leurs travaux de recherche.

Les sociétés savantes

Les sociétés savantes sont des associations nationales ou internationales professionnelles regroupant des chercheur-euses et des enseignant-es-chercheur-euses. Il existe de nombreuses sociétés de ce genre en sciences du sport et associées (Cf., [Annuaire des sociétés savantes](#)). Elles jouent un rôle dans le développement de la recherche en offrant des plateformes de communication tels que des congrès ou des colloques et des opportunités de publications scientifiques. Pour les doctorant-es, être membre d'une société savante est une occasion d'intégrer une communauté scientifique, de participer à des colloques, de publier ses travaux, et de se tenir informé des dernières avancées dans son domaine. Ces sociétés offrent également des opportunités de réseautage qui peuvent mener à des collaborations internationales intéressantes pour la suite de la carrière du-de la doctorant-e.

Parmi les nombreuses sociétés savantes nationales en sciences du sport, et associées se trouve l'[ACAPS](#). Cette association organise un congrès international tous les deux ans qui permet à la communauté scientifique francophone de se rencontrer et de discuter des différentes avancées récentes en sciences du sport et associées. Au sein de l'ACAPS, un « Réseau Jeunes Chercheur-euses » (RJC) est chargé d'établir le lien entre les chercheur-euses en herbe dès la première année de licence et les jeunes chercheur-euses jusqu'à un an après la soutenance de thèse. Son rôle est également de mettre à disposition des ressources destinées à ses membres (par exemple, webinaires). Ce modèle de RJC n'est pas propre à l'ACAPS. Il existe un grand nombre de sociétés savantes en sciences du sport et associées qui possèdent un RJC. Pour en savoir plus, rendez-vous dans l'[annuaire des sociétés savantes](#) en annexe.

e. Le Comité de Suivi Individuel (CSI)

Le **Comité de Suivi Individuel (CSI)** est un passage obligatoire pour tout·e doctorant·e. Ce comité, composé par le·a doctorant·e et sa direction de thèse, rassemble un·e représentant·e de l'école doctorale, un·e membre du laboratoire ne faisant pas partie de l'équipe d'encadrement de la thèse et d'une personnalité extérieure jouant le rôle d'expert scientifique. Ce comité a deux missions principales : (1) effectuer un travail de veille scientifique pour s'assurer que les travaux de l'étudiant·e avancent dans la bonne direction et (2) s'assurer que le·a doctorant·e évolue dans un environnement professionnel sain (intégration dans le laboratoire, relation entre l'étudiant·e et son équipe d'encadrement de thèse, etc.).

Une réunion de CSI se déroule généralement de la façon suivante : le·a doctorant·e effectue une présentation de ses travaux de doctorat en mentionnant les expériences réalisées, les résultats obtenus et les communications scientifiques qui en ont découlés (par exemple, article scientifique, communication lors de congrès). Il s'ensuit une phase d'échanges scientifiques entre le·a doctorant·e et les différent·es membres de son CSI. Ensuite, le CSI effectue un entretien à part avec la direction de thèse pour recueillir leur ressenti sur le travail du·de la doctorant·e pour terminer avec un entretien individuel du CSI avec le·a doctorant·e ayant pour objectif de recueillir les craintes personnelles de l'étudiant·e et ses témoignages en l'absence de sa direction de thèse. Après chaque réunion (généralement une fois par an), le CSI rédige un rapport dans lequel il se prononce quant à la poursuite des travaux de doctorat et peut émettre des recommandations pour améliorer le travail de thèse. Chaque doctorant·e doit réaliser un CSI *a minima* une fois par an pour pouvoir prétendre se réinscrire à l'année suivante. L'avis du CSI concernant la poursuite des travaux de thèse est alors pris en compte par l'école doctorale pour accepter ou non la réinscription de l'étudiant·e en doctorat.

Le tips de l'ANESTAPS : Compte-tenu de son aspect décisionnaire concernant la poursuite des travaux de thèse, le CSI est un moment stressant dans la vie des doctorant·es qu'il convient de préparer en amont avec sa direction de thèse et éventuellement avec d'autres doctorant·es plus expérimenté·es afin de l'aborder le plus sereinement possible.

5. S'insérer professionnellement en tant que jeune docteur·e STAPS

Santé et Rééducation

Spécialiste en rééducation sportive
Biostatisticien·ne
Responsable de réhabilitation physique
Directeur·rice de recherche clinique
Directeur·rice de centre de rééducation
Responsable des affaires réglementaires

Université et Recherche

Chercheur·se en sciences du sport
Enseignant·e-chercheur·se
Ingénieur·e de recherche
Archiviste de recherche
Responsable de projet de recherche
Biostatisticien·ne
Chargé·e de valorisation de la recherche
Documentaliste scientifique

Mouvement sportif

Directeur·rice de la performance
Consultant·e en développement sportif
Expert·e en éthique du sport
Analyste de la performance
(data scientist)

Industrie privée

Chercheur·se appliqué·e
Responsable R&D
Analyste de données
Consultant·e en équipements
Spécialiste en technologies

Entrepreneuriat

Fondateur·rice de start-up sportive
Entrepreneur·e en bien-être sportif
Créateur·rice de centre sportif
Consultant·e indépendant·e

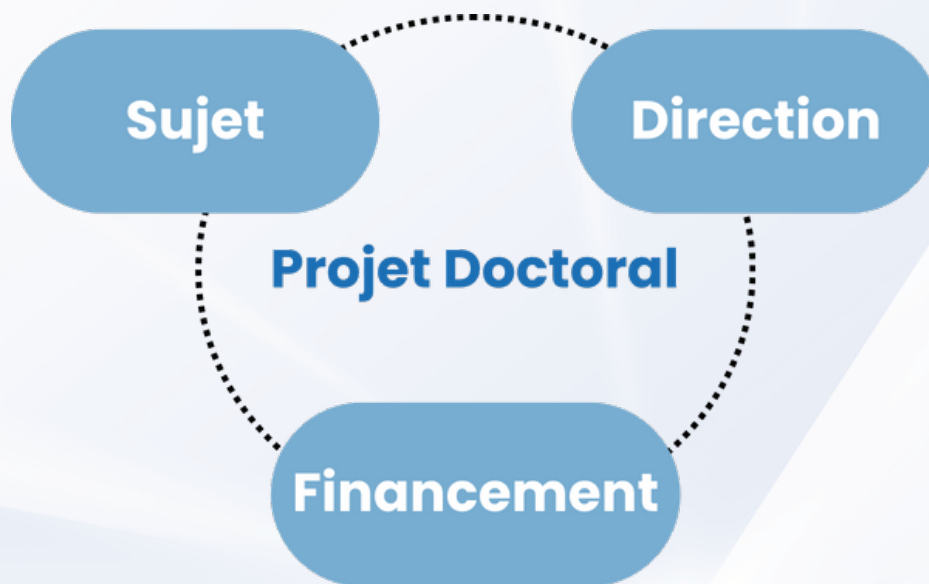
Administration Publique

Responsable de projets en activité physique
Consultant·e en politiques sportives
Cheffe de projet en infrastructures sportives
Coordinateur·rice de programmes santé-sport
Formateur·rice

Pour en savoir plus sur les opportunités professionnelles des jeunes docteur·es en STAPS, rendez-vous sur le guide rédigé par le RJC de l'ACAPS intitulé : *Guide des Jeunes Chercheur·euses en APS : du doctorat à l'insertion professionnelle* [sortie prévue en octobre 2025].

6. Préparer un projet doctoral : le trio gagnant

Préparer un projet doctoral implique de composer avec trois éléments essentiels pour assurer son succès : la direction de thèse, le sujet de recherche et le financement. Dans cette partie, l'ANESTAPS vous donne ses recommandations pour préparer au mieux votre projet doctoral. Avant d'attaquer votre lecture, il est important de garder à l'esprit que les trois éléments sont connectés les uns aux autres. Il ne faut donc pas les prendre comme étant totalement indépendants.



a. La direction

Chaque doctorant·e est accompagné·e par un·e ou plusieurs directeur·ices de thèse (on parle alors de codirection de thèse). Il s'agit de chercheur·euses ayant obtenu leur Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) qui témoigne de leur expérience et de leur expertise dans le secteur de la recherche. Il n'est pas possible pour un·e doctorant·e d'avoir plus de deux directeur·ices sauf exception prévue par l'arrêté du 25 mai 2016. Par exemple, un·e troisième codirecteur·ice peut être déclaré·e s'il est issu·e du monde socio-économique (typiquement dans le cadre de thèses réalisées sous convention Cifre) ou bien lors d'une cotutelle internationale entre des universités de pays différents. Au-delà de la direction de thèse, un·e doctorant·e peut être accompagné·e par un·e ou plusieurs encadrant·es de thèse, HDR ou non, qui sont souvent choisi·es pour leur proximité avec le sujet de recherche de la thèse.

Le tips de l'ANESTAPS : Certaines exceptions peuvent être autorisées par les universités de manière à autoriser des chercheur-euses sans HDR à diriger des thèses. Les profils de ces chercheur-euses sont alors évalués par le collège doctoral, la commission recherche et le conseil d'administration de l'université en question.

L'équipe encadrante de la thèse à la charge d'accompagner le-a doctorant-e dans l'ensemble de sa démarche doctorale, de son premier jour (voire avant) jusqu'à la soutenance de thèse. Le travail doctoral n'est pas un projet personnel de l'étudiant-e en doctorat, mais bien un travail co-construit avec l'équipe de direction et plus largement d'encadrement de la thèse. Ainsi, le choix de la direction de thèse et de l'équipe d'encadrement est une étape très importante dans la construction d'un projet doctoral.

Premièrement, elle conditionne le laboratoire et l'école doctorale de rattachement, ce qui a un fort impact sur les conditions d'études et de travail de l'étudiant-e. Ensuite, bien que la thèse soit essentiellement un travail scientifique de haut niveau, c'est avant tout une aventure humaine entre un-e doctorant-e et sa direction de thèse (et ses éventuel-les encadrant-es). Ainsi, il est extrêmement important pour un-e doctorant-e d'avoir de bonnes relations avec son équipe d'encadrement. Nombre de doctorant-es déclarent même que :

« le choix de la direction de thèse est parfois plus important que le choix du sujet. »

En effet, au-delà de la simple bonne ambiance, de mauvaises relations avec la direction de thèse et l'équipe encadrante peuvent mettre en péril le travail de l'étudiant-e. Par exemple, chaque production scientifique qui émane d'un travail de thèse (par exemple, poster, communication orale, article scientifique, thèse) doit théoriquement être cosignée par la direction de thèse. Ainsi, de mauvaises relations peuvent considérablement retarder l'avancée des travaux de l'étudiant-e. Cela peut aller encore plus loin. Par exemple, l'équipe de direction de thèse pourrait s'opposer à la réinscription de l'étudiant-e en thèse à l'année suivante lors de la réunion annuelle du CSI.

Le tips de l'ANESTAPS : Il arrive que des conflits éclatent entre le-a doctorant-e et sa direction de thèse. Il se peut alors que des directeur-ices abusent de leur pouvoir sur leurs doctorant-es. Il est important de savoir que des moyens existent pour permettre aux doctorant-es de dénoncer ces comportements. Ainsi, si vous êtes ou qu'une personne de votre entourage est en conflit avec ses directeur-ices de thèse, pour quelque raison que ce soit (absence de réponse, discrimination, harcèlement, violences sexistes et/ou sexuelles, etc.), sachez que l'ANESTAPS met en place une politique d'accompagnement à destination des étudiant-es pour leur permettre de défendre leurs droits. Pour en savoir plus, contactez l'ANESTAPS à l'adresse mesdroits@anestaps.org. D'autres organismes spécialisés tels que l'association [Clashes](#) existent également et peuvent vous venir en aide.

b. Le sujet

Le sujet de recherche est souvent la première chose à laquelle on réfléchit avant de se lancer en doctorat. Il existe de très nombreuses manières de définir un sujet de thèse. D'abord, cela peut être un sujet imaginé par l'étudiant-e qui choisit d'aller démarcher des chercheur-euses avec son sujet en tête afin de trouver une personne qui accepterait de diriger son travail de thèse. Ensuite, cela peut être un sujet co-construit entre l'étudiant-e et la future direction de thèse selon les aspirations de chacun-e et les besoins identifiés dans la littérature scientifique. C'est souvent ce qui se passe lorsqu'un-e étudiant-e choisit de poursuivre en thèse à la suite de son stage de Master 2 avec le-a même chercheur-euse. Il peut également s'agir d'un sujet établi à l'avance par la future équipe d'encadrement qui fonctionnera alors sous la forme d'entretiens pour déterminer le-a meilleur-e candidat-e pour le sujet. Enfin, il peut s'agir de sujets établis par des organismes extérieurs à l'université (par exemple, entreprise, collectivité territoriale) qui offrent un financement doctoral pour un sujet plus ou moins précis. Parfois, ces financements sont reliés à un laboratoire avec un-e chercheur-euse attitré-e comme directeur-ice de thèse et d'autres fois, il s'agit d'un appel à projet plus large qui attend des candidatures spontanées. Il convient alors de s'adapter au format proposé pour y répondre le plus fidèlement possible.

Le tips de l'ANESTAPS : Un sujet de thèse est modifiable en cours de thèse. Si le champ théorique et les questions de recherche posées sont assez fixes, certaines adaptations peuvent être faites selon les contraintes pratiques, les avancées scientifiques récentes ou bien pour toute autre raison, tant qu'elle est justifiable méthodologiquement.

c. Le financement

Le financement est le seul élément du « trio gagnant » à ne pas être obligatoire pour se lancer dans une thèse de doctorat. En effet, il est possible de réaliser un doctorat sans financement ou en auto-financement. Pour autant, ces doctorant·es se trouvent souvent dans une situation de forte précarité qui ne leur permet pas de se concentrer à 100 % sur leur thèse. Cela entraîne un allongement général de la durée des thèses et une augmentation importante du taux d'abandon. De plus, en lien avec ces problèmes identifiés, de nombreuses écoles doctorales refusent désormais d'inscrire des doctorant·es non-financé·es. Il est donc fortement recommandé de tout faire pour disposer d'un financement dédié au travail de thèse.

Depuis l'adoption de la loi de programmation de la recherche (LPR) en [2020](#), le salaire des doctorant·es qui disposent d'un financement augmente chaque année selon la planification suivante ([Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 2019](#)) :

- 1^{er} septembre 2021 : 1 866 euros bruts ;
- 1^{er} septembre 2022 : 1 975 euros bruts ;
- 1^{er} janvier 2023 : 2 044 euros bruts ;
- 1^{er} janvier 2024 : 2 100 euros bruts ;
- 1^{er} janvier 2025 : 2 200 euros bruts ;
- 1^{er} janvier 2026 : 2 300 euros bruts.

Ainsi, les financements actuels doivent prendre en compte ces augmentations progressives de salaire. Pour bénéficier de ce salaire, il existe de nombreux types de financements avec chacun des financeurs potentiels différents.

Le contrat doctoral

- **Contrat doctoral universitaire** : C'est la forme la plus courante de financement en France. Il s'agit d'un contrat de travail de trois ans offert par une université ou un établissement public et issu d'un financement du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- **Contrat doctoral régional** : Certaines régions financent des contrats doctoraux pour des projets de recherche pertinents pour leur territoire. Les conditions sont similaires au contrat doctoral universitaire.

Les financements par l'entreprise

- **Convention Cifre** : Ce dispositif permet à l'étudiant-e de réaliser sa thèse en partenariat avec une entreprise. Le-a doctorant-e est salarié-e par l'entreprise, qui reçoit une aide de l'État. La rémunération est généralement plus élevée que le contrat doctoral (jusqu'à 2 800 euros bruts par mois).
- **Doctorat industriel** : En dehors des Cifre, certains doctorats sont directement financés par des entreprises via un contrat de travail. Ces doctorant-es sont donc salarié-es de l'entreprise.

Le TIPS de l'ANESTAPS : Les doctorant-es financé-es par une entreprise ont souvent plus de difficultés à effectuer des activités annexes à leur travail de thèse (par exemple, enseignement universitaire). En tant que candidat-e à un doctorat en partenariat avec une entreprise, il est important de le prendre en compte et d'en discuter dès les premières discussions avec l'entreprise en question si cela est important pour vous.

Les financements internationaux

- **Doctorats internationaux en cotutelle** : Certain-es doctorant-es peuvent réaliser leur thèse en cotutelle entre deux pays (ex. un partenariat entre une université française et une université étrangère). Dans ces cas, les doctorant-es peuvent bénéficier de contrats de travail (salaire) des deux institutions ou via un organisme de financement tiers.
- **Bourses des ambassades ou des gouvernements étrangers** : Certains pays offrent des bourses pour que leurs étudiant-es poursuivent un doctorat à l'étranger.
- **Marie Skłodowska-Curie Actions (MSCA)** : Dans le cadre du Programme Horizon Europe, les MSCA, financées par l'Union Européenne, sont ouvertes

aux doctorant·es de toutes nationalités. Elles soutiennent la mobilité des chercheur·euses et proposent des contrats de travail avec un salaire attractif.

- **Projets européens et internationaux** : Des projets de recherche financés par des organismes internationaux (comme l'Organisation Mondiale de la Santé, l'UNESCO ou des ONG) peuvent offrir des contrats de travail aux doctorant·es. Ces projets, souvent multidisciplinaires, nécessitent des doctorant·es pour participer à des initiatives à l'échelle mondiale.

Autres sources de financement :

- **Projets ANR** : Les projets financés par l'Agence Nationale de la Recherche peuvent inclure des postes pour des doctorant·es.
- **Contrats via des laboratoires** : Certains laboratoires ou centres de recherche ont des financements propres qui permettent d'embaucher des doctorant·es.
- **Organisme public de recherche** (CNRS, INSERM, INRAE, CEA) : Ces organismes peuvent recruter des doctorant·es sous contrat de travail pour participer à des projets de recherche spécifiques. Les salaires sont souvent alignés sur ceux des contrats doctoraux universitaires.
- **Cofra** : Les Cofra (Conventions de formation par la recherche en administration) sont un équivalent des Cifre mais à destination des administrations. Leur objectif est de faciliter la réalisation de thèses au sein des administrations de l'État. Ce type de financement peut s'avérer très intéressant dans le cadre de recherches en sciences humaines et sociales.
- **Financement personnel ou autofinancement** : Bien qu'il ne soit pas idéal, certain·es doctorant·es financent elles·eux·mêmes leur thèse, en combinant des petits emplois à temps partiel ou en obtenant des aides ponctuelles.

Cette liste est relativement complète, mais non exhaustive. Il est possible que d'autres sources de financement existent selon les territoires. Pour autant, cette liste offre des perspectives relativement larges pour permettre à chaque étudiant·e souhaitant poursuivre en doctorat de multiplier les pistes pour bénéficier d'un financement pour sa thèse. Si toutefois, vous n'avez pas trouvé les réponses à toutes vos questions, n'hésitez pas à contacter l'ANESTAPS via l'adresse orientation@anestaps.org.

7. Pour aller plus loin

a. La liste de diffusion « Recherche en Sciences du Sport »

La liste « recherche@anestaps.org » est une liste d'information et de discussion destinée aux acteurs de la recherche en sciences du sport et associées. Ce dispositif d'information permet de rééquilibrer les inégalités entre les membres des disciplines associées, et notamment entre les doctorant-es isolé-es et celles-ceux qui bénéficient d'un accès plus aisé aux informations et aux ressources des colloques.

Cette liste de diffusion est un outil de communication qui partage bon nombre de colloques, séminaires, journées d'étude, publications ou appels à communications qui peuvent intéresser des étudiant-es, des doctorant-es et des chercheur-euses. De plus, les informations sont partagées communément par l'ensemble des membres de la liste de diffusion. Ainsi, en faisant partie de cette liste de diffusion, vous pouvez à votre tour partager différents événements, appels ou publications dont vous auriez connaissance.

Si le bon fonctionnement de la liste repose sur la bonne volonté de tous-tes et le partage, la gestion de la liste est assurée par le bureau national de l'ANESTAPS qui assure bénévolement son maintien opérationnel, sa sauvegarde et la diffusion d'informations collectées par le bureau lui-même.

Procédure d'inscription

Pour s'inscrire à la liste de diffusion, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme objet « **INSCRIPTION** » à l'adresse abonnement.recherche@anestaps.org. L'adresse ayant envoyé le mail sera alors ajoutée à la liste de diffusion manuellement par les modérateur-ices de la liste de diffusion. Lorsque ce sera fait, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription.

b. Le RJC de l'ACAPS

Le [RJC](#) de l'[ACAPS](#) propose un certain nombre de ressources à la disposition de tous-tes pour aider à la réalisation d'un doctorat ainsi que pour l'insertion professionnelle des jeunes docteur-es. Ce RJC vous proposera prochainement son « *Guide des jeunes chercheur-euses en APS : du doctorat à l'insertion professionnelle* » [sortie prévue en octobre 2025]. Ce guide offrira des informations pour les doctorant-es et jeunes chercheur-euses en STAPS, en

fournissant des conseils pratiques, des recommandations et des ressources pour leur permettre de réussir leur transition vers le monde professionnel. En explorant les différentes sections de ce guide, vous pourrez obtenir des informations détaillées sur les opportunités de carrière dans le domaine de la recherche en STAPS, ainsi que des conseils sur la rédaction de CV, la préparation aux qualifications universitaires et le développement de compétences. En attendant, vous pouvez également [rejoindre leur serveur Discord](#) pour bénéficier des nombreuses informations qui y circulent et échanger avec ses membres.

c. Se rapprocher des sociétés savantes thématiques

Il existe de très nombreuses sociétés savantes nationales et internationales dans les sciences du sport et associées. Il est souvent possible de trouver une société savante thématique auprès de laquelle vous pourrez trouver des informations spécifiques à un champ disciplinaire en particulier (par exemple, la Société Française de Psychologie du Sport pour tous les sujets autour de la psychologie du sport et des APS). Pour en savoir plus, consultez l'[annuaire des sociétés savantes](#) de l'ANESTAPS à la fin de ce guide. Attention, il est possible que certaines sociétés savantes ne figurent pas dans l'annuaire produit par l'ANESTAPS. Il ne faut donc pas hésiter à faire ses propres recherches.

d. Contacter l'ANESTAPS

Si vous êtes intéressé-e par le doctorat en STAPS et que vous n'avez pas trouvé toutes les réponses à vos questions dans ce guide, n'hésitez pas à contacter l'ANESTAPS à l'adresse orientation@anestaps.org pour nous poser toutes vos questions.

8. Références

- Association Nationale des Docteurs. (2021). Le doctorat à la loupe - Compétences développées pendant le doctorat. Disponible sur <https://guide-doctorat.fr/fiches/DoctoratALaLoupe-21.pdf>
- C3D STAPS. (n.d.). Laboratoires de recherche en STAPS. C3D. Consulté le 13/10/2024 sur <https://c3d-staps.fr/recherche/laboratoires-de-recherche-en-staps/>
- C3D STAPS. (n.d.). La recherche en STAPS. Consulté le 13/10/2024 sur <https://c3d-staps.fr/recherche/la-recherche-en-staps/>
- Campus France. (n.d.). Écoles doctorales. Consulté le 13/10/2024 sur <https://doctorat.campusfrance.org/phd/dschools/main>
- Durette, B., Fournier, M., & Lafon, M. (2014). The core competencies of PhDs. *Studies in Higher Education*, 41, 1-16. <https://doi.org/10.1080/03075079.2014.968540>
- FAGE. (2022, 20 septembre). Enquête doctorat : En finir avec les conditions de vie et de recherches précaires. Disponible sur <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2020-12-22.contribution-troisieme-cycle.htm>
- Le Robert. (n.d.). Recherche. Consulté le 13/10/2024 sur <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/recherche>
- MESR-SIES. (2024). Chiffres clés de la recherche doctorale en France - Édition 2023. Disponible sur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2024-06/nf-2024-17-33630.pdf>
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. (2019, 20 novembre). Le financement doctoral. Consulté le 13/10/2024 sur <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-financement-doctoral-46472>
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2023). Annuaire des écoles doctorales. Consulté le 13/10/2024 sur https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/explore/dataset/fr-esr-ecoles_doctorales_annuaire/information/
- Onisep Sport. (2024). Les masters STAPS et MEEF. Consulté le 13/10/2024 sur <https://sport.onisep.fr/j-opte-pour-les-formations-sport-a-l-universite/les-masters-staps-et-meef>
- République française. (2016, 29 août). Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 relatif au diplôme de

doctorat. Consulté le 13/10/2024 sur
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033076338>

République française. (2020). Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030. Journal officiel de la République française, n° 313, texte n° 1. Consulté le 13/10/2024 sur
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042738027>

ShanghaiRanking. (n.d.). Academic Ranking of World Universities. Consulté le 13/10/2024 sur <https://www.shanghairanking.com/>

Université Paris Cité. (2024). Mission doctorale hors enseignement. Consulté le 13/10/2024 sur <https://u-paris.fr/doctorat/mission-hors-enseignement-2/>

Université Paris Cité. (2024). Mission d'enseignement pour doctorants. Consulté le 13/10/2024 sur <https://u-paris.fr/doctorat/mission-hors-enseignement/>

Vie publique. (2005). La mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat).
<https://www.vie-publique.fr/rapport/27553-la-mise-en-place-du-lmd-licence-master-doctorat>

Vie publique. (2023). Plateforme "Mon Master" : quel bilan en 2023 ? Consulté le 13/10/2024 sur
<https://www.vie-publique.fr/en-bref/292853-plateforme-mon-master-quel-bilan-en-2023>

9. Annexes

9.1. Annuaire des sociétés savantes

Nom	Thématique
3SLF - Société de Sociologie du Sport de Langue Française	Promotion de la sociologie du sport en langue française en favorisant les rencontres entre chercheur·euses en sciences sociales.
ACAPS - Association des Chercheurs en Activités Physiques et Sportives	Promotion de la recherche dans tous les champs du sport, des activités physiques et de la motricité humaine.
AFAPA - L'Association Francophone en Activité Physique Adaptée	Promotion et défense du domaine de l'Activité Physique Adaptée (APA), ses déterminants et ses développements.
AISS - International Sociology of Sport Association	Promotion de la coopération internationale dans le domaine de la sociologie du sport.
ARIS - Association pour la Recherche sur l'Intervention en Sport	Analyse des pratiques d'éducation, d'enseignement et d'apprentissage en activités physiques et sportives et artistiques.
Institut ReCAPPS	Promotion des enjeux liés à la conception, à la mise en œuvre et aux usages des dispositifs de promotion de la santé par les activités physiques et le sport ainsi que des acteurs de la société civile concernés par ces dispositifs.
NPIS - Non Pharmaceutical Intervention Society	Promotion des Interventions Non Médicamenteuses dont l'activité physique et sportive à des fins préventives et thérapeutiques.
S2MS - Société Savante de Management du Sport	Valorisation des recherches relatives au Management du Sport tout en menant, parallèlement, des réflexions sur le volet des formations.
SF2S - Société Française Sport-Santé	Promotion des savoirs et savoirs-faire des experts et des professionnels du Sport et de la Santé.

<u>SFHS - Société Française d'Histoire du Sport</u>	Promotion et développement des connaissances et de la recherche dans le domaine de l'histoire du sport, des pratiques corporelles, de l'éducation physique et des jeux.
<u>SFMES - Société Française de Médecine de l'Exercice et du Sport</u>	Promotion de la médecine du sport dans toutes ses dimensions.
<u>SFNS - La Société Française de Nutrition du Sport</u>	Promotion de la nutrition du sport, dans un objectif de protection de la santé, de recherche de performance, et de prévention des conduites addictives.
<u>SFPS - Société Française de Psychologie du Sport</u>	Regroupement des praticien·nes, enseignant·es et chercheur·euses en psychologie spécialisés dans le domaine des activités sportives ou corporelles.
<u>SFTS - Société Française de Traumatologie du Sport</u>	Promotion de toutes les questions pédagogiques, cliniques, scientifiques, techniques, éthiques, de santé publique et de formation médicale continue des spécialistes médecins et chirurgiens, professionnels de santé et intervenants dans la prise en charge des victimes d'accidents liés à la pratique sportive.

Rappel : Cet annuaire a été composé par le bureau national de l'ANESTAPS et est tenu à jour chaque année. Pour autant, il est possible que certaines sociétés savantes manquent à l'appel. N'hésitez pas à faire vos propres recherches et à signaler tout manquement à cet annuaire.

ANTOINE DEVRIÈSE-SENCE

antoine.devriesesence@anestaps.org

**CHARGÉ DE MISSION RECHERCHE
ET TROISIÈME CYCLE
DANS LE CHAMP DU SPORT
ET DE L'ANIMATION**

2024-2025